



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paiements pour services environnementaux

Guide d'utilisation - Agence de l'eau

Application web « PSE environnement »

<https://pse-environnement.developpement-durable.gouv.fr/>

Janvier 2025

Avant-propos

L'application PSE environnement est un site internet ministériel pour accompagner la mise en œuvre de Paiements pour services environnementaux (PSE) dans le secteur agricole, dispositif porté par le ministère de la Transition écologique et les Agences de l'eau.

L'accompagnement de la mise en œuvre de PSE est également assurée, pour l'instruction administrative des dossiers des exploitants agricoles, par une télé-procédure sur l'application www.demarches-simplifiees.fr

L'utilisation de ces applications est obligatoire pour les différents utilisateurs : administration centrale, agences de l'eau, porteurs de projets.

Les objectifs de cette centralisation sont :

- Assurer des modalités de calcul de la subvention conformes au régime d'aide d'Etat approuvé par la Commission européenne ;
- Garantir l'accès aux informations nécessaires au rapportage européen et aux contrôles européens ;
- Accompagner les territoires à la mise en œuvre d'un dispositif nouveau ;
- Faciliter l'échange et le stockage d'informations pour les différents niveaux (national, bassin hydrographique, projet territorial, exploitation agricole).

Utilisation de l'application et objectif de ce guide

Ce guide a pour objectif de fournir toutes les informations nécessaires à la bonne utilisation de l'application PSE environnement. La première partie expose le fonctionnement global de l'application en lien avec la conduite d'un projet PSE. La seconde partie est centrée sur l'utilisation pratique de l'application, en indiquant toutes les étapes nécessaires à la réalisation de chaque action au sein de l'application.

L'application a été conçue pour être utilisée, au possible, sans compétence particulière outre la navigation web. Des notices ont été prévues dans les pages web pour faciliter et accompagner l'utilisation de l'application.

Le présent guide permet d'avoir une vue d'ensemble des actions possibles et de guider l'utilisateur de manière plus complète, notamment en cas de doute ou de situation de blocage.

Se connecter	5
Espace connecté	6
Compte utilisateur	6
Gérer et modifier son profil utilisateur	6
Accéder à la page d'édition de son profil.....	6
Gérer les comptes utilisateurs	7
Liste des utilisateurs	7
Créer un compte pour un tiers	7
Imiter un utilisateur.....	8
Les territoires PSE	9
Créer un territoire PSE	9
Associer un utilisateur au territoire.....	10
Les projets PSE	11
Visualisation d'un projet PSE	11
Informations générales	11
Liste des systèmes d'indicateurs.....	12
Liste des simulations.....	12
Liste des exploitants agricoles	12
Le système d'indicateurs.....	14
Étapes de validation d'un système d'indicateurs.....	14
Valider un système d'indicateurs.....	14
Annuler la validation & mise en révision.....	15
Paramétrer la simulation	16
Saisir les données des indicateurs.....	17
Enregistrer et lancer le calcul de la simulation	17
Résultats d'une simulation	17
La fiche projet PSE.....	18
Création et modification de la fiche du projet	18
Contenu éditorial.....	18
Validation et publication de la fiche PSE.....	19

Aperçu global de l'application

Les fonctionnalités principales de l'application PSE environnement sont :

- Communiquer sur le dispositif de PSE et sur les projets territoriaux mis en œuvre via la publication de contenu sur le site internet ;
- Créer le système d'indicateur d'un projet de PSE
- Générer des simulations de rémunération pour les agriculteurs

Elle est complétée par une télé-procédure nationale sur l'application www.demarches-simplifies.fr permettant de dématérialiser l'instruction administrative des dossiers d'agriculteurs.

Ses fonctionnalités sont les suivantes :

- Le dépôt horodaté des dossiers de demande de paiement des agriculteurs ;
- Le routage des dossiers vers les instructeurs appropriés ;
- Une messagerie intégrée pour échanger avec l'agriculteur, notamment pour demander des informations complémentaires ;
- Des annotations privées pour l'instruction ;
- L'export de données pour le suivi global des dossiers.

L'application PSE environnement est structurée en 2 parties :

- Une partie « site public », consultable par tout internaute. Les pages du site internet sont les suivantes :
 - La page d'accueil ;
 - La page de présentation du dispositif PSE ;
 - La page liste des projets PSE ;
 - Les pages détail des projets PSE ;
 - Un formulaire de contact ;
 - Les mentions légales.
- Un espace connecté réservé aux parties prenantes de la mise en œuvre de PSE, appelé « tableau de bord ».

Dans la partie « site public », la liste des projets PSE est un support de communication de la mise en œuvre des PSE. Chaque porteur de projet doit rédiger une « fiche PSE » qui décrit le contexte du projet et les actions mises en œuvre. Cette rédaction est soumise à validation des Agences de l'eau ou de l'Administration centrale si le projet ne se fait pas en coopération avec une Agence de l'eau. Les fiches PSE sont destinées au grand public, à un public spécialisé, ou encore aux exploitants agricoles impliqués ou non dans le projet territorial.

Le formulaire de contact utilise un canal de communication national : il est fortement recommandé de ne l'utiliser qu'en dernier recours.

Pour toute assistance, veuillez-vous adresser à votre administrateur de proximité (administration centrale via l'adresse mail suivante : contact@pse-environnement.fr, Agence de l'eau)

L'espace tableau de bord comporte différents profils d'utilisateurs, dénommés ainsi dans l'application :

- Administration centrale (agents du ministère) ;
- Agence de l'eau (antenne et délégations) ;
- animateur territorial (les agents du porteur de projet) ;
- Instructeur

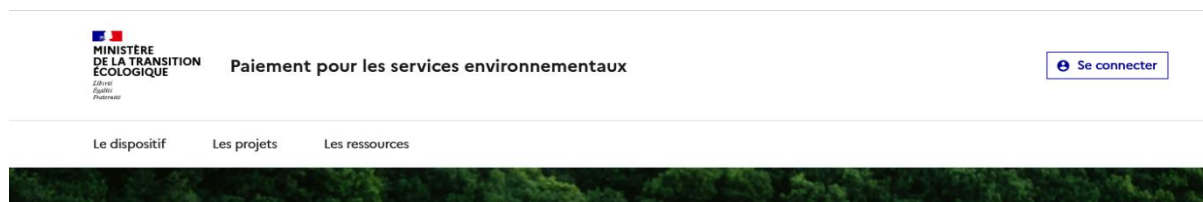
Votre utilisation de l'application en tant qu'Agence de l'eau

En tant qu'Agence de l'Eau, vous interviendrez à différentes étapes du cycle de vie d'un projet PSE sur le site. Vous serez amené à réaliser les actions suivantes :

- **Créer les comptes utilisateurs** et définir les territoires des projets PSE afin d'inviter les animateurs territoriaux à utiliser l'application.
- **Examiner et valider les systèmes d'indicateurs** proposés par les animateurs territoriaux, pour les rendre utilisables pour les simulations de performance environnementale et de rémunération au profit des exploitants agricoles dans leurs territoires.
- **Approuver la fiche de présentation d'un projet PSE**, rédigée par les porteurs de projet, avant sa publication sur le site public.

Se connecter

Pour accéder au site, ouvrez votre navigateur internet, rendez-vous à l'adresse suivante <https://pse-environnement.developpement-durable.gouv.fr/>



Depuis la partie publique de l'application, cliquez sur le bouton **“Se connecter”**, affiché en haut à droite, pour accéder à la page d'authentification.

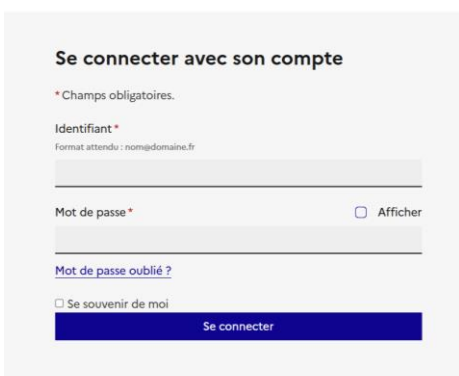
L'inscription au site se fait par invitation

Afin d'obtenir votre compte utilisateur, rapprochez-vous de votre référent au ministère (contact@pse-environnement.fr) ou d'un membre de votre agence de l'eau déjà inscrit sur le site. Un compte utilisateur est nominatif.

Une fois connecté au site vous pourrez créer les comptes des utilisateurs de votre territoire

Authentification :

Rappel : Un agent de votre Agence de l'Eau ou d'Administration Centrale doit vous créer un compte et vous transmettre un mot de passe provisoire par un autre canal.



Sur la page de connexion, renseignez votre adresse email et votre mot de passe, puis cliquez sur « Me connecter » pour accéder au tableau de bord.

Mot de passe :

En cas d'oubli, cliquez sur le lien prévu 'Mot de passe oublié' pour suivre la procédure de renouvellement de mot de passe. Vous recevrez une notification mail avec un lien à suivre pour le réinitialiser.

Retrait des comptes “exploitant agricole”

Sur la nouvelle version de l'application, les exploitants agricoles n'ont plus d'espace connecté. Un profil peut être créé par un animateur territorial pour associer des simulations et suivre les rémunérations.

Ils sont à ajouter depuis le projet PSE par un animateur territorial.

Espace connecté

Un fois connecté à l'application, le menu de navigation propose d'accéder à différentes listes :

- liste des projets PSE pour accéder au(x) projet(s) PSE de votre territoire
- liste des simulations pour consulter et rejouer les simulations réalisées par les animateurs territoriaux des projets PSE de votre territoire?
- liste des indicateurs pour consulter tous ceux disponibles pour la construction d'un système d'indicateurs
- listes des configurations
 - liste des utilisateurs pour consulter les utilisateurs associés à votre territoire, imiter leur rôle ou créer de nouveaux utilisateurs
 - les groupes Agence de l'eau pour réunir et administrer les utilisateurs de votre entité
 - les territoires PSE pour constituer les groupes d'utilisateurs des territoires PSE
 - liste des fiches pse pour consulter et statuer sur les fiches PSE de valorisation de l'espace public de votre territoire

Compte utilisateur

Gérer et modifier son profil utilisateur

Accéder à la page d'édition de son profil

Depuis le tableau de bord, cliquez sur le menu « Mon espace » en haut à droite de l'écran puis sur « Mon compte ».

Vous pouvez modifier votre profil en renseignant les champs dédiés. Vous ne pouvez pas changer votre rôle, seule l'Administration centrale peut vous attribuer de nouveaux rôles.

Gérer les comptes utilisateurs

Liste des utilisateurs

Depuis le menu, vous pouvez accéder à la liste des utilisateurs de votre territoire depuis l'entrée « Configurations » puis le sous-menu « Les utilisateurs ».

La liste affiche les informations des utilisateurs et permet de consulter ou modifier le profil des utilisateurs selon vos droits.

Créer un compte pour un tiers

Vous pouvez créer de nouveaux comptes utilisateurs « Agence de l'eau », « Animateur territorial », « Contrôleur » et « Instructeur » afin de leur attribuer des droits d'édition et de consultation sur le territoire du bassin que vous gérez.

Un compte utilisateur est personnel et ne doit pas être partagé.

Accéder au formulaire de création d'un utilisateur

Depuis le menu, cliquez sur « Configurations » puis « Les utilisateurs ». En haut de la liste, cliquez sur le bouton « **Ajouter +** » pour accéder au formulaire de création d'un compte.

Les projets PSE

Les simulations

Configurations 

Les utilisateurs

Les utilisateurs

Liste des fiches projet du site

Les utilisateurs

Ajouter 

Saisir le formulaire de création d'un utilisateur

Renseignez les informations personnelles de l'utilisateur à créer :

- Nom et Prénom
- Adresse email : ce sera l'identifiant de connexion de l'utilisateur
- Mot de passe : le mot de passe est à définir lors de la saisie du formulaire. Il est à communiquer à l'utilisateur via le canal de votre choix et pourra être modifié par ce dernier lors de sa première connexion en suivant la [procédure de renouvellement de mot de passe](#).
- Service et Fonction
- Choisissez le Rôle de l'utilisateur
- Cliquez sur **Enregistrer** pour sauvegarder

Une notification mail est adressée à l'utilisateur l'informant de la création de son compte.

Zoom sur la création d'un compte Animateur territorial :

La création d'un nouvel utilisateur Animateur territorial sur l'application PSE se fait en deux étapes :

- **Etape 1 : Créer le compte utilisateur grâce à son adresse mail**
- **Etape 2 : Associer l'utilisateur au groupe territoire** qui le concerne afin qu'il puisse avoir les droits de consultation et d'édition pour son ou ses projets PSE ([cf Associer un utilisateur à un groupe territoire](#))

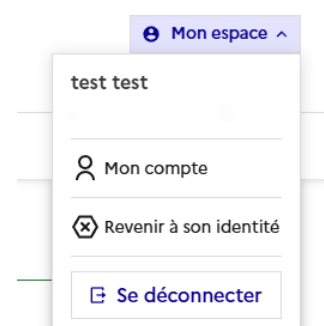
Imiter un utilisateur

2463	Instructor Account	PSE Haut Rhône	MTE	Admin centrale	Instructeur	22/01/2025 12:28:20	● ACTIF	Consulter ⓘ Imiter ⓘ
------	-----------------------	----------------	-----	----------------	-------------	------------------------	---------	-------------------------

Depuis la liste des utilisateurs, la fonctionnalité "Imiter" est proposée pour chaque utilisateur. En cliquant sur le bouton, cela vous permet de simuler l'emprunt d'un compte utilisateur et vous permet de **voir le site comme si vous étiez connecté avec son compte sans connaître son mot de passe**.

Ainsi, vous pouvez naviguer sur le site avec les permissions et rôles de cet utilisateur, ce qui vous permet de comprendre exactement ce qu'il voit ou ce qu'il peut faire sur le site. C'est particulièrement utile pour guider un utilisateur dans l'interface.

Depuis le menu 'Mon espace' le bouton 'Revenir à mon identité' permet d'arrêter l'imitation et de retrouver l'interface avec son profil



Les territoires PSE

Un groupe territoire permet d'associer un ensemble d'utilisateurs à un même projet PSE afin de leur donner les droits d'édition ou de consultation liés à leurs rôles.

Ainsi, un utilisateur doit être associé à un groupe territoire pour accéder et consulter au projet PSE (système d'indicateurs, simulations etc)

Les agences de l'eau sont chargées de la création et de la gestion des territoires sur l'application PSE.

Créer un territoire PSE

Depuis le menu Configuration / Groupes territoires pour accéder à la liste des territoires existants. Pour en créer un nouveau, cliquez sur le bouton "Ajouter +"

Vous devez compléter les données du formulaire pour pouvoir le créer. Toutes les informations pourront être modifiées après la création du groupe.

- **Nom du territoire** : ce sera le nom qui permettra de retrouver le territoire PSE. Il doit être reconnaissable pour tous
- **Porteur de projet** : correspond au nom du porteur de projet en charge du territoire sur lequel est déployé le projet PSE
- **Adresse mail du référent projet PSE** : cette adresse e-mail recevra les notifications envoyées pour informer qu'une action est attendue de la part d'un membre de l'agence de l'eau sur un projet PSE, comme la demande de validation d'un système d'indicateurs ou d'une fiche PSE. Il est recommandé d'utiliser une adresse e-mail associée à une liste de diffusion afin de garantir la bonne délivrabilité des alertes et éviter qu'elle soit nominative
- **Groupe** : permet d'associer le groupe de l'agence de l'eau référente dans la liste déroulante. Tous les utilisateurs du groupe seront associés au territoire.

Au clic sur le bouton "Enregistrer" le territoire est créé, les animateurs territoriaux peuvent être associés au territoire.

L'utilisateur créateur du groupe territoire y est ajouté automatiquement

Associer un utilisateur au territoire

Depuis la liste des territoires PSE, sélectionnez le territoire souhaité en cliquant sur le bouton 'Consulter' dans le tableau .
Sur la page de gestion du territoire, dans le bloc "Ajouter un utilisateur", saisissez les premières lettres du nom de l'utilisateur à ajouter au groupe, et sélectionnez le dans la liste des suggestions affichées. Cliquez sur "Enregistrer" pour que l'association soit prise en compte.

L'utilisateur apparaîtra dans la liste des utilisateurs associés et pourra ainsi accéder aux projets PSE de ce territoire.

L'utilisateur doit avoir un compte actif sur le site pour figurer dans la liste, s'il ne remonte pas dans la liste vous pouvez cliquer sur le bouton 'Créer un nouvel utilisateur' pour accéder au formulaire de création d'un compte.

Retirer un utilisateur du territoire

Dans la liste des utilisateurs associés, repérez l'utilisateur concerné et cliquez sur le bouton "Retirer" situé à côté de son nom pour le retirer du groupe, ce qui annulera ses droits d'accès.

Les utilisateurs créés par un animateur territorial seront automatiquement associés à son ou ses territoires.

En tant qu'agence de l'eau, vous devrez effectuer cette opération uniquement une fois par porteur de projet, pour le compte maître qui sera ensuite chargé de la création des comptes de ses collègues.

Les projets PSE

Cette liste permet d'accéder à l'espace dédié à un projet PSE qui est composé d'un système d'indicateurs et le simulateur pour le tester et d'une liste d'exploitants agricoles associés. Une fois validé, cet espace permet de générer les simulations de paiement des agriculteurs.

The screenshot shows a web interface for 'Les projets PSE'. At the top, there are navigation tabs: 'Les projets PSE' (active), 'Les simulations', and 'Configurations'. Below the tabs, the page title 'Les projets PSE' is displayed next to an 'Ajouter +' button. A 'Filtrer la liste' panel is open, containing four filter fields: 'Nom', 'Territoire', 'Statut', and 'Porteur du projet'. Each field has a 'Sélectionner' dropdown menu. At the bottom of the filter panel, there are 'Réinitialiser' and 'Filtrer' buttons.

Visualisation d'un projet PSE

L'espace 'Projet PSE' permet d'accéder à l'ensemble des éléments qui y sont rattachés.

Il présente un système de navigation latéral appelé 'Menu du Projet PSE' qui permet d'accéder aux sous-espaces suivants :

Menu du projet PSE

[Informations générales](#)

[Système d'indicateurs](#)

[Simulations de situations](#)

[Exploitants agricoles](#)

Informations générales

Il s'agit de la page d'accueil du projet PSE. Elle présente les informations de présentation renseignées dans le formulaire de création du projet. Elles sont éditables au clic sur le bouton "Modifier" qui permet d'accéder au formulaire de modification.

Elle permet d'accéder à la page de création ou d'[édition de la fiche pse](#)

On y retrouve également le bloc '**Étapes de validation et statut**' en bas de page qui, selon les étapes du projets PSE propose de :

- **supprimer le projet PSE** : cela entraîne la suppression des systèmes d'indicateurs et des simulations associées
- **clôturer le projet PSE** : qui passe les systèmes d'indicateurs validés et publiés au statut "En révision. Les simulations non validées sont supprimées.

- **Refuser un projet PSE** : cette action est proposée uniquement aux utilisateurs agence de l'eau et permet de le fermer à l'édition.

Actif : Un projet PSE passe du statut initialisé au statut activé, automatiquement, dès lors qu'un de ses systèmes d'indicateurs est publié.

Liste des systèmes d'indicateurs

Dans la section dédiée "Système d'indicateur" sont affichés les systèmes d'indicateurs construits par les animateurs territoriaux. Pour consulter un système d'indicateur cliquez sur le bouton "Consulter" depuis la liste

Rappel : Il ne peut y avoir qu'un seul système d'indicateur publié par projet PSE. Il peut y avoir plusieurs systèmes d'indicateur « brouillons ».

Liste des simulations

Dans la section dédiée "Simulations" on retrouve toutes les simulations effectuées à partir d'un des systèmes d'indicateurs du projet PSE.

Il est possible de filtrer la liste en choisissant un système d'indicateur en particulier ou bien de les filtrer par statut.

Depuis la liste, trois actions sont proposées pour chacune des simulations :

- **Voir les résultats** : permet d'accéder directement à la page du résultat de la simulation et d'y retrouver le pdf à télécharger
- **Modifier** : propose de consulter et d'éditer la simulation
- **Supprimer** : cette option offre la possibilité de supprimer la simulation

Liste des exploitants agricoles

Dans cette sous section on retrouve la liste des exploitants agricoles associés au Projet PSE et les différentes actions permettant d'en associer de nouveau.

Depuis la liste, plusieurs actions sont proposées pour chaque exploitant :

- **Consulter** : propose de consulter l'espace [profil de l'exploitant](#)
- **Modifier** : propose d'accéder au formulaire d'édition du [profil de l'exploitant](#)
- **Supprimer** : cette option offre la possibilité de supprimer l'exploitant

- **Quitter le projet PSE** : cette option offre la possibilité de retirer l'exploitant du projet PSE sans le supprimer pour autant. Il pourra ainsi être associé à un autre projet PSE ouvert sur l'application.

Vue profil d'un exploitant agricole

Depuis la liste des exploitants agricoles du projet PSE, au clic sur l'action "consulter" on arrive sur la page profil de l'exploitant choisi. Cette page propose de retrouver :

- **Les informations du profil** sont modifiables au clic sur le bouton "modifier" qui affiche le formulaire d'édition.
- **Le tableau des rémunérations** : le tableau de rémunération aide à suivre l'évolution des revenus de l'exploitant agricole à travers les différentes années du projet en comparant la projection initiale (ligne trajectoire initiale) avec les montants effectivement validés pour chaque année :
 - A. Trajectoire initiale : cette ligne montre le revenu de l'exploitant pour l'Année X, tel qu'il est prévu **dans la simulation "validée" (ou "vérifiée") pour l'Année 0** si cette information existe.
 - B. Montants validés : Cette ligne présente le revenu de l'exploitant pour l'Année X obtenu dans **la simulation "validée" (ou "vérifiée") pour l'Année X.**
- **La liste des simulations associées** : directement affichée sur le profil de l'exploitant concerné, la liste remonte la ou les simulations qui lui sont associées. Le bouton "Créer une simulation" permet d'en générer une nouvelle avec l'un des systèmes d'indicateur de son projet PSE.

Le système d'indicateurs

Depuis la liste des systèmes d'indicateurs de l'espace du projet PSE, vous pouvez retrouver le ou les systèmes d'indicateurs construits par l'animateur territorial. Pour accéder à la page du système d'indicateurs, cliquez sur le bouton "Consulter"

Un système d'indicateurs peut avoir différents statuts :

- **brouillon** : en cours de construction et de test
- **en attente de validation agence de l'eau** : système finalisé, l'animateur territorial l'a soumis à validation de l'agence de l'eau référente.
- **en attente de validation administration centrale** : indique que l'agence de l'eau a validé le système d'indicateurs et qu'il est désormais en attente de la validation des indicateurs proposés à l'administration centrale. Cette étape n'est nécessaire que lorsque le système d'indicateur est composé d'au moins un indicateur proposé (non présent dans le catalogue national)
- **en révision** : système refusé ou rendu obsolète si au moins un des indicateurs utilisé est lui-même refusé ou désactivé.

Étapes de validation d'un système d'indicateurs

Sur la page d'édition du système d'indicateur, en bas de page, le bloc « Étapes de validation et statut » affiche les actions possibles en fonction du contexte en cours du Système d'indicateurs.

Valider un système d'indicateurs

Dès lors qu'un utilisateur animateur territorial a choisi de soumettre en validation son système d'indicateurs, ce dernier n'est plus modifiable. L'agence de l'eau référente est notifiée par mail et est invitée à se connecter au site pour consulter et valider le système d'indicateurs.

Depuis la liste des systèmes d'indicateurs d'un projet PSE, cliquer sur "Consulter" au niveau de celui qui est en attente de validation par l'agence de l'eau.

En bas de la page de consultation du système, le bloc 'Étapes de validation et statut' est affiché.. Au clic sur le bouton 'Valider' l'animateur territorial est alerté par une notification mail pour l'informer que son système d'indicateurs est validé, il peut ainsi être publié et d'ainsi devenir celui de référence pour le projet PSE.

Si le système d'indicateurs doit être révisé, cliquez sur 'Passer en révision'. Le système sera archivé, et le porteur de projet pourra le dupliquer afin de vous soumettre une nouvelle proposition pour validation.

Etapes de validation et statut

Le système d'indicateurs est en attente de votre validation. Cliquez sur le bouton "Valider" ci-dessous si la construction et le paramétrage du système d'indicateurs vous conviennent. Si des modifications sont nécessaires, vous pouvez contacter le porteur de projet en dehors de la plateforme.

Si le système d'indicateurs doit être révisé, cliquez sur "Passer en révision" : il sera conservé en archive, et le porteur de projet pourra le dupliquer pour soumettre une nouvelle proposition à valider.

Valider

Passer en révision

Publication d'un système d'indicateurs

Lorsque l'agence de l'eau référente valide le système d'indicateurs depuis l'application PSE, une notification mail est adressée au porteur de projet référent (adresse mail renseignée sur le projet PSE) l'informant du changement de statut.

Le système d'indicateurs est désormais "Validé". Il est affiché sur la page d'édition du projet PSE avec le statut « Validé ».

Pour qu'il soit reconnu comme celui de référence, il est nécessaire que l'animateur territorial modifie son statut et le publie.

Annuler la validation & mise en révision

Cette action est possible pour un utilisateur animateur territorial et permet de modifier un système d'indicateurs après sa validation et ou publication et ainsi d'annuler la validation. A partir de là, le système d'indicateur peut être dupliqué pour repartir depuis ses critères de paramétrages puis soumis à nouveau à validation.

Afin de proposer à la validation un nouveau système d'indicateur, il est possible de reprendre le système d'indicateur obsolète et de le **dupliquer** (bouton en bas de la page du système d'indicateur).

Tester un système d'indicateurs - Simulations généralités

Paramétrer la simulation

Pour tester un système d'indicateurs vous pouvez réaliser une simulation en cliquant sur le bouton "Tester" en bas de la page de consultation du système d'indicateurs :

Tester le système d'indicateurs

Le bouton "tester" permet d'ouvrir une feuille de calcul et ainsi de faire des calculs de rémunération à partir de données fictives d'exploitations.

[Tester](#)

La page d'une simulation vous propose de renseigner plusieurs paramètres :

- **Titre de la simulation** : un titre est à renseigner pour faciliter son identification
- **Exploitant agricole** : permet d'attribuer un exploitant agricole à la simulation
- **Surface d'aide** : indiquer la surface d'aide en hectares (ha)
- **Si GAEC, indiquer le nombre d'associés** : ce champ numérique est à renseigner pour appliquer la transparence des GAEC pour les plafonds d'aides (à ne compléter que dans le cas d'un GAEC).
- **Année de déclaration** : cette information est à sélectionner parmi les propositions de la liste déroulante (remonte le nombre d'années engagées du projet PSE)

Créer une simulation

Informations générales

* Champs obligatoires.

Système d'indicateurs *	Titre *
Version du 06/07/2022 - 14h37	<input type="text"/>
Exploitant agricole	Surface d'aide *
Choisissez un exploitant	en hectare
	<input type="text"/>
Si GAEC, indiquer le nombre d'associés	
<input type="text"/>	
Année de déclaration	
Choisissez une année	

Saisir les données des indicateurs

La simulation reprend les indicateurs du système d'indicateurs avec autant de cases que d'années d'engagement du projet PSE. Les seuils et la pondération appliquées à l'indicateur sont indiqués en haut à droite de son titre

L'unité attendue est précisée en dessous de chaque année à saisir : hectares, pourcentages, note...

% de haies, d'arbres alignés et de mares au sein de la plaine alluviale ⓘ						Seuils: 0 à 6, Poids: 42
Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
En %	En %	En %	En %	En %	En %	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	

Chaque année de chaque indicateur doit être remplie. Néanmoins, le résultat de la simulation fera un focus sur l'année de déclaration indiquée.

Enregistrer et lancer le calcul de la simulation

En bas de formulaire plusieurs boutons sont proposés pour finaliser la simulation :

- **Annuler** : permet de recharger la simulation en vidant les données renseignées, permet d'annuler la saisie
- **Enregistrer** : permet de sauvegarder la simulation avec les données saisies tout en restant sur la page en cours.
- **Enregistrer et calculer** : permet de sauvegarder la simulation (brouillon) avec les données saisies et de lancer le calcul et d'accéder à la page de résultat de la simulation.

<input type="button" value="Annuler ×"/>	<input type="button" value="Enregistrer 📄"/>	<input type="button" value="Enregistrer et calculer 📄"/>
--	--	--

Résultats d'une simulation

La page du résultat de la simulation s'affiche. En haut de la page on retrouve le résultat de la simulation synthétisé avec le montant global de l'aide pour les X années d'engagements ainsi que la rémunération annuelle si une année de déclaration a été précisée lors du paramétrage de la simulation

Il est possible de télécharger la simulation au format PDF pour obtenir la vue détaillée du calcul.

<h3>Télécharger le PDF de la simulation</h3> <p>Les résultats détaillés de la simulations sont à retrouver dans le fichier pdf</p> <p><input type="button" value="Exporter la simulation (PDF) ↓"/></p>

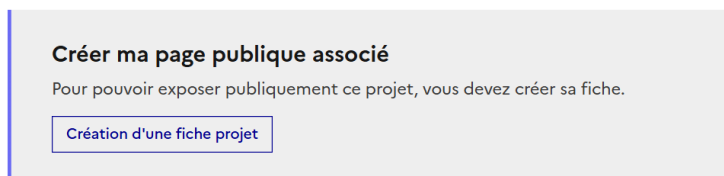
La fiche projet PSE

La fiche projet, permettant de communiquer des informations sur le projet (site public), est éditée par le porteur de projet et soumise à validation de l'Agence de l'eau afin d'être publiée. **Elle ne doit être publiée que lorsque le projet est finalisé et va être mis en œuvre.**

La fiche projet devra être mise à jour régulièrement et notamment après l'engagement des agriculteurs dans le projet.

Création et modification de la fiche du projet

Depuis la page d'accueil du projet PSE 'Information générale' le bloc suivant est affiché **pour l'animateur territorial.**



Le formulaire d'édition de la fiche projet propose un ensemble de champs à renseigner afin de compléter les emplacements affichés sur la partie haute de la fiche publique.






Contenu éditorial

Plusieurs sections éditoriales sont proposées à l'édition libre et peuvent être ajoutées librement à la fiche. Pour cela il est nécessaire de sélectionner un des éléments suivants dans la section 'Ajouter un élément' en bas de formulaire.

En cliquant sur le titre de la section ajoutée, il est possible de le faire glisser à l'emplacement souhaité en maintenant et déplaçant avec la souris.

Les sections suivantes sont proposées :

- **Titre secondaire** : permet d'ajouter un titre à une section avec un pictogramme associé. le titre sera affiché en colonne de gauche, dans un sommaire proposé à l'utilisateur qui consulte la fiche pour naviguer rapidement dans la fiche du projet PSE.
- Les icônes proposées correspondent aux symboles suivants qui seront affichés devant le titre secondaire saisi :

-  graphique
-  point sur la carte
-  calendrier
-  critère
-  indicateur

- **Texte HTML** : permet de saisir du texte dans un éditeur de texte permettant d'appliquer de la mise en forme (gras, italique, liste à puces, liste numérotée, niveau de titre 3, niveau de titre 4) et d'ajouter un lien hypertexte en sélectionnant le texte souhaité et en cliquant sur le bouton en forme de maillon
- **Image** : permet de sélectionner et d'ajouter une image qui sera affichée en pleine largeur dans la zone de texte, à la suite des précédentes section ajoutée à la fiche. Si cela est utile il est possible de renseigner un titre, d'indiquer un copyright et d'ajouter une transcription textuelle qui s'afficheront sous l'image.
- **Lien** : cet élément permet d'ajouter un lien à la page qui sera mis en avant dans un bloc dédié.
- **Ressource** : permet de sélectionner et d'ajouter un document qui sera mis en avant dans un bloc dédié à la suite dans la zone de texte.

Validation et publication de la fiche PSE

Les animateurs territoriaux sont invités à rédiger la fiche puis à solliciter leur agence de l'eau référente, **hors application**, pour valider la fiche projet PSE et ainsi la rendre visible sur le site public.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des fiches PSE de vos territoires sur la liste accessible depuis l'entrée menu 'Configuration> Liste des fiches projet du site'

Pour accéder au formulaire d'édition de la fiche, cliquer sur 'Modifier' correspondant à la fiche souhaitée dans la liste. Le bouton "consulter" permet d'accéder à la vue de la fiche publiée sur le site

Vous êtes libre de modifier les champs et informations renseignées dans le formulaire.

Publier la fiche

Si la proposition éditoriale de l'animateur territorial vous convient vous pouvez publier la fiche en accédant au bouton 'Publier' proposé en bas de page, dans le bloc 'Étapes de validation et statut'

Étapes de validation et statut

Publier la fiche projet.

Publier

Dépublier une fiche

il est possible d'annuler la publication d'une fiche, depuis la vue du formulaire d'édition, en accédant au bouton 'dépublier' proposé en bas de page, dans le bloc 'Étapes de validation et statut'

Étapes de validation et statut

Dépublier la fiche projet.

Dépublier